

AVIS

CHSCT-A du 9 décembre 2020

Avis 1 :

Le 2eme protocole d'accord Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de la FP de 2018, dans l'axe 5 consacré au traitement des signalements de violence sexistes et sexuels, précise que chaque année, un bilan des signalements reçus dans le cadre du dispositif et des suites qui y ont été données soit présenté à l'instance compétente pour les questions d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Avis 1 bis:

Les membres du CHSCT académique demandent que ce bilan soit intégré au bilan santé et sécurité au travail pour l'année 2020-2021. Pour l'année 2019-2020, ils en demandent la présentation lors du prochain CHSCT A.

Avis 2 :

Le protocole précise également qu' un représentant du personnel, membre de cette instance, soit désigné par les membres de cette instance pour exercer les fonctions de « référent » sur ces questions pour la durée du mandat. Ce référent bénéficiera d'une formation spécifique lui permettant de mener à bien sa mission dans l'année suivant sa désignation. Un temps spécifique sera libéré pour l'exercice de cette fonction dans de bonnes conditions.

Les membres du CHSCT A demandent la désignation d'un référent égalité professionnelle issu du CHSCT A dans les plus brefs délais afin qu'il prenne toute à sa part aux travaux d'élaboration du plan académique d'actions relatif à l'égalité professionnelle.

Avis 3 :

Depuis mars, les infirmier.es de l'Éducation nationale se mobilisent sans faille dans la bataille contre le coronavirus. Elles-ils travaillent à flux tendu avec du matériel inadapté ce qui occasionne une surcharge de travail bien réelle.

Dans un contexte de déficit constant de personnels ne permettant pas de répondre aux besoins des élèves hors temps de crise sanitaire, on demande aux infirmier.es aujourd'hui, de nouvelles tâches au détriment de leurs missions en direction des élèves. C'est le cas pour la réalisation de tests d'orientation diagnostique nasopharyngés pour la détection du sars-cov2 chez les personnels des établissements scolaires.

Les représentants en CHSCT rappellent leur demande de dépistage du covid des personnels potentiellement exposés accidentellement sur leur lieu de travail mais ils demandent que l'État se dote de moyens pour faire réaliser ces tests par d'autres professionnel.les que les infirmier.es de l'Éducation nationale. Des espaces de test doivent être déployés à proximité directe des établissements scolaires pour permettre de tester-en toute sécurité- l'ensemble de la communauté éducative, dont les familles.

Les membres du CHSCT A s'opposent à l'ajout de nouvelles missions aux infirmier.es de l'EN qui doivent se recentrer sur ce qui fait le cœur de leur métier. Leur présence doit être renforcée pour répondre aux demandes et aux besoins des élèves.